

Violences conjugales et intra-familiales : à Alès, la Clède mutualise son expertise en Occitanie



Michel Bouquet, directeur de l'association la Clède, à Alès. MIDI LIBRE - L. GU.

Publié le 26/02/2021 à 14:16

Après un appel à projets, l'association alésienne a intégré le centre de suivi et de prise en charge des auteurs (CPCA) de violences conjugales d'Occitanie, créé en 2020 et basé à Montpellier.

En matière de violences conjugales et intra-familiales, termes génériques désormais en vigueur, la Clède affiche une expertise reconnue bien au-delà des Cévennes. Engagée, depuis plus d'une décennie, dans l'accompagnement, d'urgence ou sur le long terme, des victimes et, plus récemment, des auteurs de violences, l'association alésienne a intégré, l'an dernier, le nouveau centre de suivi et de prise en charge des auteurs (CPCA) de violences conjugales.

"En août 2020, un appel à projets a été lancé pour la constitution d'une plateforme commune avec l'idée de favoriser la cohérence dans l'accueil et l'accompagnement des auteurs, détaille Michel Bouquet, directeur de la Clède, novatrice en ce domaine. Nous avons candidaté et avons été choisis pour intégrer le CPCA Sud-Montpellier."

Quatre structures réunies

Porté par l'AERS, l'Association d'entraide et de reclassement social basée à Montpellier, outre la Clède, le nouveau CPCA, mis en place après le Grenelle des violences conjugales, a intégré l'Apex (Association pour l'enseignement, l'éducation, les études et l'expérimentation) de Perpignan, et Via Voltaire, de Montpellier, autres associations engagées dans la prise en charge des personnes au sens large.

Montpellier, l'Hérault, les Pyrénées-Orientales et les Cévennes, pour un maillage géographique de nature à répondre à la multiplication des violences au sein des couples et familles.

La responsabilisation au cœur du dispositif

"Le but de ce CPCA est de coordonner les actions et les formations, pour développer d'autres initiatives auprès des auteurs de violences, avec une action "socle" qui est le stage de responsabilisation, précise Brigitte Agullo, chargée du dossier au sein de la Clède. Le tout, en soutien des structures en lien avec les parquets."

Pour mémoire, l'association cévenole de solidarité avait lancé le projet, dès l'été 2019, en étroite collaboration avec le parquet d'Alès, de cette formule de stage à destination des auteurs de violences conjugales et intra-familiales. "Après une décennie consacrée à l'accompagnement des victimes, nous avons conscience de la nécessité de prise en charge également des auteurs, explique Michel Bouquet. Ces stages viennent compléter le dispositif global déjà en place et s'intègrent parfaitement dans ce CPCA qui doit aussi avoir un rôle de prévention et de lutte contre ces violences."

Un téléphone : 06 45 26 99 14

"Je ne sais pas s'il y a augmentation des violences faites aux femmes, mais il existe plus de signalements. Dans le premier trimestre 2020, nous avons eu le double de personnes en accompagnement qu'en 2019 à la même période."

En constat de ces chiffres, Michel Bouquet a déployé tout le dispositif de la Clède : l'accueil de jour, avec aussi le déploiement de permanences mobiles dans les villages, La Grand-Combe et Anduze ; l'hébergement d'urgence (14 places) ; un lieu pour les auteurs ; 25 places pour des séjours plus longs pour les femmes et enfants. Plus d'informations : 06 45 26 99 14.

En lien avec la justice

Dans les faits, après la convention signée l'année précédente avec le parquet d'Alès, les premiers stages ont été mis en place en 2020, avec Nathalie Welte, vice-procureure sensible au sujet, comme référente, malgré la crise sanitaire et le confinement imposé.

"Nous avons réussi à boucler trois stages pour 29 personnes, à raison de dix par session, témoigne Brigitte Agullo. Trois étaient volontaires et aucune ne s'est arrêtée pendant le stage. Plutôt que concentrée sur un jour ou deux, nous avons choisi la formule de cinq séances collectives, à raison d'une par semaine, encadrées par un entretien individuel préalable avec un psychologue et un autre en fin de stage. Il leur en coûte 200 €, sachant que ce stage est imposé dans le cadre d'une décision de justice, et on a connu quasiment aucun impayé. Il s'agit surtout de susciter une prise de conscience."

Dernièrement, un ancien condamné pour violences conjugales a sollicité la Clède : "J'ai besoin de ce stage, ça revient..."

Laurent GUTTING